

L'ADEME ET LA RÉGION GRAND EST : UN PARTENARIAT INTENSIFIÉ

L'État et la Région continuent d'unir leurs efforts pour accélérer la transition écologique en Grand Est

La collaboration entre l'État, en particulier son opérateur l'ADEME, et la Région Grand Est sur les démarches de transition écologique a démontré l'impact conséquent que permettait la forte complémentarité des deux entités. Cela se traduit ce 8 février 2023 par 2 actions concrètes et structurantes.

En premier lieu, la signature d'une « convention de transition écologique » entre l'État, l'ADEME (opérateur de l'État) et la Région permettant la délégation d'une partie du « fonds chaleur » dont dispose l'ADEME à la Région Grand Est. Cette collaboration nouvelle voulue par la loi 3DS permettra de massifier le développement de la chaleur renouvelable en Grand Est en mettant en cohérence le travail des deux partenaires et en augmentant sensiblement le nombre de projets soutenus.

Dans un second temps sera acté le renouvellement de l'accord de partenariat Climaxion entre l'ADEME et la Région Grand Est. Le programme Climaxion n'a cessé de faire ses preuves depuis sa création il y a près de 20 ans, en permettant une complémentarité d'actions plus globale pour accompagner les territoires vers une accélération de la transition énergétique et de l'économie circulaire.

LA DÉLÉGATION DU FONDS CHALEUR POUR ACCOMPAGNER LES PROJETS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES THERMIQUES : LA PREMIÈRE DÉPLOYÉE EN FRANCE

La chaleur représente plus de 40% de la consommation d'énergie des Français, elle est donc un levier essentiel de décarbonation de notre énergie. Depuis 2009, l'État a donc confié à l'ADEME la gestion d'un « fonds chaleur » afin de massifier sur le territoire l'usage de la chaleur renouvelable et de récupération.

Si ce fonds a su démontrer son utilité concrète et son impact, il doit toutefois évoluer au gré des besoins : c'est le sens de la convention de transition écologique régionale.

Cette convention initiée par la loi 3DS de 2022 et encadrée par le Contrat de Plan État Région (CPER) est la première convention de cette nature en France. Ce seront au total **24M€** qui seront confiés au Conseil Régional Grand Est sur 3 ans pour le financement de projets, de diagnostics, d'aides aux investissements relevant de la chaleur renouvelable :

- Chaufferie biomasse et réseaux de chaleur liés (création, extension, densification) ;
- Géothermie superficielle ;
- Solaire thermique ;
- Méthanisation (injection, cogénération, chaleur).

L'objectif est d'accompagner **360 projets d'investissement** grâce à cette convention, avec une quantité prévisionnelle d'énergie produite par les installations aidées de **72 GWh**. Ce programme a pour cible principale les petits maîtres d'ouvrages (collectivités, entreprises et associations).

CLIMAXION : UN PARTENARIAT UNIQUE EN FRANCE

Les enjeux de transition écologique en Grand Est dépassent le seul enjeu de la chaleur renouvelable et nécessitent des moyens croissants. Depuis sa création il y a plus de 20 ans, le programme Climaxion permet la mise en cohérence des soutiens de la Région Grand Est et ceux de l'État opérés par l'ADEME. Ce programme unique accompagne ainsi les particuliers, les entreprises, les collectivités et associations, les bailleurs sociaux et les professionnels du bâtiment.

Grâce à une co-construction de la stratégie et une coordination des moyens humains et financiers, le programme crée un modèle d'action locale vertueux pour la transition énergétique et l'économie circulaire.

À travers ce partenariat, la Région Grand Est s'appuie sur l'ADEME pour réaliser des projets d'ampleur pour accélérer la production de chaleur renouvelable et la décarbonisation de l'industrie (PDR - Plan De Relance, AAP Nationaux comme le BCIAT – Biomasse Chaleur Industrie Agriculture Tertiaire par exemple).

L'ADEME, quant à elle, s'appuie sur les 12 antennes du Conseil Régional, afin d'accompagner de multiples projets sur le territoire.

LA RÉGION GRAND EST ET L'ADEME : DEUX FORCES COMPLÉMENTAIRES

➤ À PROPOS DE LA RÉGION GRAND EST

La lutte contre le réchauffement climatique et la préservation de l'environnement est une priorité pour la Région Grand Est qui inscrit cet objectif dans toutes ses politiques et notamment :

- À travers le [SRADDET \(Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires\) du Grand Est](#), adopté dès 2019. Conçu en concertation avec les collectivités territoriales, services de l'État, entreprises, associations, etc., il prône **l'accélération de la transition écologique dans le but de s'adapter au changement climatique**.
- À travers son **soutien au monde économique**. Développement à l'international, modernisation des outils de production, gestion performante de la transition écologique et énergétique : la Région accompagne les entreprises du Grand Est dans leur parcours de transformation **pour une économie plus vertueuse**.

➤ À PROPOS DE L'ADEME

L'ADEME (Agence de la Transition Écologique) est de son côté résolument engagée dans **la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources**. En tant qu'opérateur de l'État, elle constitue un **réseau d'experts et un levier opérationnel concret de ses ministères de tutelle** (Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Transition énergétique, Enseignement supérieur et de la Recherche).

Dans le Grand Est, l'Agence participe aux politiques publiques pour **la maîtrise de l'énergie, des déchets, du climat et de la transition énergétique et écologique**. Les axes prioritaires sont :

- La sobriété énergétique ;
- La rénovation énergétique des bâtiments ;
- La maîtrise de l'énergie dans les collectivités et les entreprises ;
- Le développement des énergies renouvelables et de récupération ;
- Le passage vers une économie circulaire, de préservation des ressources et de réduction des déchets ;
- La mise en œuvre de démarches territoriales intégrées.

➤ À PROPOS DE CLIMAXION

Au fil des ans, le programme Climaxion a permis la réalisation de nombreux projets : installation de géothermie dans des bâtiments existants, prévention et collecte de biodéchets, recyclage de déchets, accompagnement des entreprises dans leur démarche d'écologie industrielle et territoriale, éco-rénovation de bâtiment et de maisons, politiques d'achats responsables, valorisation de chaleur fatale, mise en place de chaufferies biomasse, etc.

Dans le cadre du programme Climaxion, depuis 2017, ce sont :

- **3 000 projets qui ont été accompagnés pour un soutien financier de l'ADEME et de la Région à hauteur de 304 millions d'euros.**
- **Des co-animations de relais et de réseaux d'acteurs qui ont été mises en place** : réseaux climat air énergie, communauté des collectivités économie circulaire, chambres consulaires, réseaux des développeurs économiques, conseillers France Renov', etc.
- **Le déploiement d'accompagnement des entreprises et notamment des industries sur les sujets de l'énergie, la décarbonation et l'efficacité matière au travers d'un programme avec la CCIR – Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale et la CMAR – Chambre de Métiers et de l'Artisanat Régionale ;**
- **L'établissement conjoint des stratégies** (méthanisation durable, hydrogène, etc.) tout en garantissant un déploiement optimal des moyens et actions utiles à leur mise en œuvre concrète.

Plus d'informations sur : www.climaxion.fr

ANNEXE 1

Climaxion : Une coordination et la mise en œuvre des dispositifs de l'ADEME et de la Région Grand Est

1) Différentes formes d'intervention à destination des porteurs de projets

Pour répondre aux nouveaux objectifs définis par ce nouveau partenariat, plusieurs formes d'intervention sont mises en place :

- **Étude d'aide à la connaissance ;**
- **L'animation** du territoire et des cibles ;
- **Des partenariats techniques et financiers avec des relais** pour agir en proximité sur l'ensemble du territoire régional ;
- **Des aides aux changements de comportement ;**
- **Des aides à la réalisation** (diagnostics et accompagnements de projet) **et à l'investissement ;**
- **Des aides via des contrats d'objectifs** fixant des programmes d'actions précis en matière de maîtrise de l'énergie et/ou de développement des énergies renouvelables et/ou de prévention déchets, d'accompagnement d'une politique déchets, etc. ;
- **Des aides à la mise en place d'outils de financements innovants** (ingénierie financière), afin de faciliter l'accès aux collectivités ou entreprises à de nouvelles ressources financières.

2) Faciliter la transition écologique aux porteurs de projets

Afin d'aider les personnes physiques ou morales à s'inscrire dans une démarche de transition écologique (ou aller plus loin dans leurs objectifs), l'ADEME et la Région affecteront des **moyens humains et/ou financiers** pour les aider en mettant en œuvre des opérations correspondant aux 8 volets visés.

Des **crédits européens** (FEDER, FEADER, FTJ, REACT-EU et programmes sectoriels) pourront venir s'ajouter aux engagements financiers mentionnés ci-dessus.

De plus, dans un souci de lisibilité et de cohérence à l'égard des porteurs de projets, **le maintien d'un guichet unique** restera le fil conducteur pour qu'ils n'aient très concrètement, dans la majorité des cas, qu'un seul dossier à déposer et plus globalement une offre claire d'accompagnement.

ANNEXE 2

Des retours d'expériences sont disponibles !

Pour découvrir des retours d'expérience de personnes et entreprises ayant fait appel à la Région et l'ADEME pour leur projet de transition énergétique et écologique, consultez le lien suivant :

<https://youtube.com/playlist?list=PLeT-ZqeZW5P5JEtd6nCYCCVg3K5YeTtON>